

AVIS PUBLIC

DEMANDES D'AUTORISATION DE DÉMOLITION

AVIS PUBLIC est donné que le Comité de démolition tiendra une séance publique qui aura lieu à la salle du Conseil, au 2555, chemin Bellevue à Carignan, en direct de la page Facebook de la Ville de Carignan et webdiffusée en direct sur YouTube, le 6 mars 2024 à 18 h 30, afin de statuer, conformément au règlement numéro 518 (2023) relatif à la démolition de bâtiments, sur les demandes d'autorisation de démolition ayant trait aux bâtiments suivants :

1. Dossier 2023-125 – Lot 2 600 303 – 146, rue Olivier Morel;
2. Dossier 2024-014 – Lot 2 597 692 – 2341, rue Henriette.

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître, par écrit, son opposition motivée au directeur général et greffier par intérim, par courrier, à l'adresse suivante :

Me Vincent Tanguay
2379, chemin de Chambly, bureau 210
Carignan (Québec) J3L 4N4

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Comité de démolition en transmettant ses questions et/ou commentaires préalablement à ladite séance relativement à ces demandes à l'adresse courriel suivante : info@carignan.quebec.

Donné à Carignan, ce 19 février 2024

Maude Bergevin
Assistante-greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Maude Bergevin, certifie avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan, l'avoir affiché à l'hôtel de ville et l'avoir fait afficher devant les bâtiments mentionnés ci-dessous, le 19 février 2024.

1. Dossier 2023-125 – Lot 2 600 303 – 146, rue Olivier Morel;
2. Dossier 2024-014 – Lot 2 597 692 – 2341, rue Henriette.

Donné à Carignan, ce 19 février 2024

Maude Bergevin
Assistante-greffière